

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

n°04 Bis/2022

*L'an deux mil vingt-deux, le 12 avril à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.*

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Procurations : Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absentes : Mmes Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 RESIDENCE DU PARC -
AFFECTATION DU RESULTAT.**

Exposé du Président.

Au vu des résultats 2021 de la section de fonctionnement du budget de la Résidence du Parc, nous vous proposons l'affectation suivante sur la section d'investissement de ce budget pour l'exercice 2022, à savoir :

Excédent de fonctionnement 2021	327.107,55.
Affectation en section d'investissement 2022	150.000,00.
Excédent restant en section de fonctionnement 2022	177.107,55.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget de la Résidence du Parc telle que mentionnée dans l'exposé précédent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 13 avril 2022
Le Président,

